



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 MARS 2016

A 18H30 EN MAIRIE

COMPTE RENDU

### **Etaient présents :**

Messieurs CASTELL Jean-François Maire, LELONG Frédéric, DELANNOY Alain, GODSENS Jean-Jacques, BONVARLET Olivier (arrivé à 18H45) DELPORTE Bernard, CORBUT Pierre, LECOMTE Jean-Marie, SOJKA David, LUCAS Jean-Pierre, FACHE Jean-Luc.

Mesdames VERMUSE Isabelle, TRAISNEL Isabelle, COULON Christine, WATTELLIER Marie-Aurélié, FIDELLE Lucette, PAQUET Marie-Thérèse, BILLAUD Corinne, DELCOURT Véronique, HAMELIN Natacha, PRONNIER Chantal, TISON Emmanuelle.

Excusés : SURET Fabrice (procuration CORBUT Pierre), LOGEZ Isabelle (procuration FIDELLE Lucette), LECLERCQ VOISIN Sophie (procuration TISON Emmanuelle), GORNY Mylène.

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant qu'il souhaite bouleverser l'ordre inscrit à la note de synthèse pour commencer par les questions et terminer par le Débat d'Orientation Budgétaire.

### **1 - Nomination du secrétaire de séance**

Madame FIDELLE Lucette est nommée secrétaire de séance.

### **2 - Approbation du compte rendu de séance du 26 janvier 2016**

Le compte rendu est adopté à la majorité (vote contre de Mesdames PRONNIER Chantal, LECLERC-VOISIN Sophie, TISON Emmanuelle et Monsieur LUCAS Jean-Pierre).

### **3 - Insertion professionnelle - Jobs de Printemps et d'été 2016**

Monsieur Frédéric LELONG explique que la commune de Violaines offre aux jeunes des emplois afin d'acquérir une première expérience professionnelle, dans les services municipaux, pendant les périodes de printemps et d'été. Ces opérations dénommées « job de printemps » et « jobs d'été » s'étendront respectivement cette année sur les périodes allant du 4 avril au 15 avril et de mi-juin à mi-septembre 2016. Il s'agit de proposer une semaine de travail (35h) aux jeunes résidant la commune de Violaines et âgés de 18 à 21 ans révolus.

Il est proposé d'ouvrir au maximum 20 postes pour la période de printemps étendue à l'ensemble des périodes de vacances scolaires des différentes académies et 80 postes pour la période estivale en qualité d'agent des services techniques ou administratifs non-titulaire.

Une attention particulière sera portée aux demandes émanant de personnes en situation de handicap au regard des difficultés particulières d'accès à l'emploi que rencontre ce public. Une période de 2 semaines de travail pourra être proposée sur des postes adaptés dont les conditions d'accès qui auront été préalablement étudiées avec le demandeur.

Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 340.

Ces emplois ne pourront être cumulés entre eux, ni avec ceux liés à l'animation des accueils de loisirs sans hébergement.

Monsieur le Maire indique que l'opération de l'année précédente est renouvelée. Il précise que cela aide financièrement les jeunes et qu'il est toujours bien de pouvoir travailler pour sa commune. Les jobs offerts aux jeunes en situation de handicap sont portés à deux semaines car ils ont des difficultés à trouver des jobs. Il ajoute que certains parents indiquent que de plus en plus d'étudiants étudient en dehors de l'académie de Lille et que, de ce fait, ils ne peuvent travailler durant les vacances de printemps, la période ne coïncidant pas avec leurs vacances. Pour baisser ce flux jeunes, il pourrait être possible d'ouvrir sur l'ensemble des périodes des différentes académies.

Les opérations Jobs de Printemps et d'été sont adoptées à l'unanimité.

#### **4 - Aide sociale – Bourses d'études aux lycéens et étudiants de la Commune**

Madame Véronique DELCOURT rappelle que chaque année, la commune attribue aux familles, avant la fin de l'année scolaire, une bourse d'étude aux lycéens ou étudiants de la commune.

Pour l'année scolaire précédente, le montant alloué était de 75 € pour les lycéens et 110 € pour les étudiants.

La Commission Finances réunie le 1<sup>er</sup> mars propose la reconduction de ces bourses pour les mêmes montants et leur versement en début d'année scolaire. Pour l'année scolaire 2015/2016, elles seront versées en mars-avril 2016 ; et en novembre-décembre 2016 pour l'année scolaire 2016/2017.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la reconduction de ces bourses pour l'année scolaire 2015-2016, et à en fixer les montants.

Monsieur le Maire précise que lors de la commission finances, il a été décidé de reconduire ces bourses et ces montants. Une discussion s'est tenue sur le fait que ces bourses sont octroyées en fin d'année. En effet, le Conseil Municipal les vote en mars mais elles ne seront versées qu'en avril. Cela est un peu dommage car c'est en décalage par rapport à la rentrée scolaire. Monsieur le Maire propose donc de voter lors de ce conseil les bourses de l'année scolaire 2015/2016 et le Conseil Municipal sera amené à se prononcer à nouveau en fin d'année pour les bourses de l'année 2016/2017. Les années suivantes, les bourses seront versées en décembre après la rentrée des classes.

L'attribution des bourses d'études est adoptée à l'unanimité.

#### **5 - Domaine et Patrimoine – Halle Commerciale – Loyer**

Monsieur Bernard DELPORTE explique que par délibération en date du 29 janvier 2013, le Conseil Municipal avait fixé à 6 € HT /m<sup>2</sup> le loyer des cellules de la Halle Commerciale. Il avait également entériné le principe d'une aide à l'installation des primo-occupants par une réduction de 50 % du loyer les six premiers mois de la mise en location de ces cellules.

La Commission Finances réunie le 1<sup>er</sup> mars propose d'accorder à tout nouvel occupant cette aide à l'installation pour les trois premiers mois de location.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette aide.

Monsieur le Maire explique que des difficultés sont rencontrées pour louer ces cellules. Tant que Leclerc ne sera pas présent sur cette zone ces difficultés persisteront. Plusieurs personnes ont fait part de leur intérêt pour s'installer sur cette zone mais ont sollicité une aide.

Une mercerie et un magasin de vêtements sont envisagés. La Commission Finances propose de pratiquer trois loyers réduits lors de toute nouvelle installation et ensuite d'appliquer le loyer en totalité.

Monsieur LUCAS demande pourquoi ne pas octroyer une réduction de loyer de six mois comme cela avait été le cas pour les primo-accédant.

Monsieur le Maire reprend en indiquant que cela avait été évoqué en Commission Finances qui a retenu trois mois.

Madame Marie Aurélie WATTELLIER indique que la commission s'est prononcée sur trois mois en indiquant que pour les primo occupants il y avait eu une réduction de six mois mais que la réflexion de la commission était que trois mois étaient suffisant pour l'instant.

Monsieur le Maire explique qu'il avait proposé six mois. La discussion s'est orientée sur le fait que les premiers locataires ont déjà fait des aménagements notamment pour les compteurs, aménagements que les suivants n'auront plus. Les couts d'installation seront donc moins importants pour les suivants. Il propose de suivre l'avis de la commission.

Madame Emmanuelle TISON précise que les membres de son équipe souhaitaient une période de six mois.

Le Conseil Municipal se prononce à la majorité pour la réduction de 50 % des loyers durant 3 mois à tout nouvel occupant. (Mesdames PRONNIER Chantal, LECLERC-VOISIN Sophie, TISON Emmanuelle et Monsieur LUCAS Jean-Pierre votent contre).

Monsieur Jean-Luc FACHE évoque que l'on peut débattre mais que si l'on n'était pas là à la commission il n'est pas possible de débattre.

Madame Chantal PRONNIER dit qu'il leur avait été impossible de se rendre à la commission.

Madame TISON indique qu'un mardi à 16h00 n'est pas un horaire facile.

Madame Marie Aurélie WATTELLIER indique que cela est le cas pour tout le monde.

Monsieur le Maire indique que l'horaire est également lié à la nécessité de présence d'un agent.

Madame Chantal PRONNIER souhaite savoir combien y a eu de commission depuis deux ans. Elle ajoute qu'ils se sont excusés.

Madame Chantal PRONNIER indique qu'ils n'étaient pas à la commission

## **6 - Finances Locales - Débat d'Orientation Budgétaire 2016**

Pour les communes de 3 500 habitants et plus l'article L2312-1 du CGCT prévoit la tenue d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget et sur les engagements pluriannuels envisagés.

Ce débat ne fait pas l'objet d'un vote, il donne lieu à délibération.

Monsieur le Maire explique comment est réalisé ce débat d'orientation budgétaire. Les adjoints ont une feuille de route qu'ils ont été invités à compléter avec leur équipe leurs propositions de réalisation. Ces propositions sont ensuite analysées en commissions et sont prises en comptes les attentes des différentes instances et aussi des violainois.

Il ajoute qu'avec la loi NOTRe, il faut renvoyer ce débat auprès de la Préfecture et de l'EPCI Artois Comm. Cette loi renforce aussi cette disposition. Ce débat aborde le contexte économique national, la situation de la commune et des perspectives 2016.

La croissance mondiale 2015 est de 2.9% en baisse par rapport à 2014 (3,4%). Les perspectives pour 2016 sont de 3,3 % selon l'OCDE.

Le ralentissement de l'activité est dû aux pays émergeant, la conjoncture de ces pays et la conjoncture géopolitique, ainsi que la baisse du prix du pétrole.

L'inflation a été de 0,2 % en 2015 principalement sous l'effet de la baisse du prix du pétrole. Elle était de 0,6 % en 2014. La baisse du prix du pétrole est une bonne chose pour le PIB de la France. Un redressement de l'inflation à 1 % est prévu pour 2016. La parité de l'euro avec le dollar influe aussi sur l'inflation.

Les taux de crédit sont très bas.

L'objectif du déficit public est fixé à 3% du PIB pour 2017. Ce déficit était 4,3 % en 2014, et de 3,8 % en 2015. Il sera normalement à 3,3 % en 2016. Ce déficit est lié à l'administration publique centrale. L'Etat a demandé une restriction des déficits. Les communes sont sollicitées par une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement. Cette baisse était de 0,7 % en 2014, de 2,6 % en 2015. Elle sera de 4,4% en 2016 de 6,3 % en 2017 et 6,3 % en 2018. Artois Comm. va subir des coupes drastiques dans ses budgets.

Pour une commune cela représente beaucoup d'argent. Les budgets sont très contraints. Des politiques drastiques ont été mises en place pour réduire les dépenses. Les services n'ont pas été réduits mais ils n'ont pas été augmentés. Un travail a été fait sur les budgets de fonctionnement, sur l'organisation du travail pour réduire les dépenses. La municipalité avait promis de ne pas augmenter les impôts et cette promesse a été tenue. Il précise que pour les deux années la baisse de la DGF est 116 500 €.

La situation actuelle de la commune pour les recettes de fonctionnement fait apparaître un excédent de 52%, soit 33 % d'impôts et taxes, 10 % de dotations et participations, 3% de Produits des services et 2% de produits divers. Tous ces chiffres seront repris dans le budget qui fera l'objet d'une réunion dans une quinzaine de jours.

Les dépenses de fonctionnement concernent pour 46 % la masse salariale. Monsieur le Maire ajoute que la commune est en dessous de la moyenne de la strate. 36 % sont à caractère général, 11 % de charges de gestion, 6 % d'opérations d'ordre et 1% de charges exceptionnelles.

Pour 2015, les recettes de fonctionnement ont évolué ; Il y a 7 594 393 € de recettes de fonctionnement. Les dépenses de gestion courantes sont de 3 592 806 € en 2015. La capacité d'autofinancement est de 4 001 587 €. Cette capacité a augmenté, mais cela est malgré tout très tendu car les dotations baissent et l'argent est rare. Il faut aller chercher les subventions.

Les principales dépenses d'investissement de 2015 concernent les deux entrées de ville, l'aménagement du jardin du souvenir, la réfection de la rue Pachurka, l'aire de jeux qui a été commencée, le self-service au restaurant scolaire, le panneau d'affichage, les trottoirs de la rue du Marais. L'investissement est fait pour les violainois et il montre une belle image de la commune.

Les principales recettes de fonctionnement sont les fonds de compensation de la TVA, la taxe aménagement, les subventions parlementaires ou autres et, les excédents de fonctionnement capitalisés.

Pour les perspectives financières 2016 en fonctionnement, malgré les TAP, les hausses des cotisations, la masse salariale sera maîtrisée. Cela se traduit par une optimisation des postes de travail.

Les charges à caractère général seront aussi maîtrisées par les achats groupés et la mutualisation avec Artois Comm. La consommation énergétique des bâtiments sera étudiée.

L'ensemble des budgets seront équilibrés. Le budget camping est déficitaire. L'emprunt n'est pas compensé par les recettes et le budget principal devra compenser ce déficit. Les remboursements de l'emprunt fait sur le budget camping sont de 17 000 €/an alors que les recettes sont de 7 000 €.

Le soutien aux associations sera poursuivi. Leur attention a été attirée sur leurs dépenses. Une enveloppe de 155 000 € est destinée à cette aide aux associations. Malgré les baisses des dotations de l'Etat les services sont maintenus.

La bourse aux jeunes violainois est reconduite.

Au-delà des travaux de mise en œuvre de l'accessibilité des bâtiments publics (AD'AP) dont le programme de mise en œuvre a été adopté. Il y aura :

- le financement des études du programmiste et de l'architecte relatives au projet de reconstruction de l'école maternelle et de la structure de la petite enfance. La consultation lancée pour le choix du programmiste a eu lieu et sept dossiers ont été déposés. L'analyse va être faite. Un comité de pilotage avec le Département, la CAF, le Relai Assistantes Maternelles et Artois Comm a été constitué. Toutes ces structures valident le principe de ce projet.
- la réflexion à mener sur l'aménagement urbain (circulation des véhicules et des piétons). Artois Comm. a financé une étude sur l'organisation des écoles, de la mairie et des salles de sports. Cette étude a été présentée en commission travaux, au conseil des sages. Les travaux vont être phasés et organisés en fonction des autres projets notamment celui de reconstruction de l'école maternelle.

Il y a lieu de prévoir également les dépenses suivantes (listées par services)

### **Travaux / Urbanisme**

L'élaboration de rénovation des bâtiments. En 2016 la mise en accessibilité de trois bâtiments est prévue. Par contre il n'est pas concevable d'envisager cette mise en accessibilité sans prendre en considération le reste du bâtiment. Les travaux vont être organisés optimisés et mutualisés pour pouvoir faire des économies d'échelle. Ces réfections seront réparties sur six ans

Aménagement des entrées de ville (Planquette, Canteleu, Pont de Bois). A l'occasion de ces travaux les concessionnaires seront consultés pour accompagner ces travaux avec la réfection si elle s'avère nécessaire de leur réseau.

Travaux de voirie et abaissement de bordures de trottoirs. Les trottoirs de la Cité de la Gare posent problème. Toutefois ces travaux ne seront réalisés que si le réseau d'eau est modernisé.

Mise en place d'un programme de rénovation des bâtiments publics

Installation d'une clôture à la bibliothèque. La bibliothèque sera ouverte sur le PIJ ce qui permettra de la rendre plus conviviale. Des travaux de peinture y seront envisagés

Achat d'un échafaudage

### **Scolarité/ jeunesse**

Installation de tableaux interactifs au sein des classes de l'école VARET

Equiper d'une classe de PC Pocket ou de tablettes

Doter toutes les classes de maternelle d'un PC

Remise en état et agrandissement du Skate-Park. Cet équipement est bruyant il sera remis en état.

### **Culture et Bibliothèque**

Achat de panneaux (grilles) pour expositions.

### **Associations**

Achat d'équipement de type marabout et/ou tonnelles.

### **Quartiers – Cadre de vie – Environnement**

Réalisation de terrains de pétanque (rue du Marais et autour de l'aire de jeux). Cela peut créer de la convivialité dans les quartiers.

Achat de bancs et de poubelles, cendriers

Achat de panneaux pour l'opération « Voisins vigilants ». Cette démarche va être engagée.

### **Communication :**

Achat de logiciels spécifiques pour réaliser les publications de la commune.

Panneaux d'affichage type sucettes ou autre. Beaucoup de ces panneaux sont vieillissants, le souhait est de pouvoir communiquer autrement. Nous allons essayer d'optimiser la signalisation.

Achat de drapeaux flamme

Les dépenses précitées seront financées par :

L'excédent d'investissement : pour 2015 il serait inférieur de 26,80 % par rapport à 2014 soit environ 417 002 €

Les travaux relatifs à l'AD'AP pourront bénéficier du Fonds de concours d'Artois Comm. jusqu'à 25 % du coût HT limité à une intervention maximum de 20.000 € avec un montant de dépenses éligibles de 15 000 H.T. minimum.

Les dotations aux amortissements 2016 sont estimées à 219 116 €.

Des demandes de subventions seront réalisées auprès de la réserve parlementaire, sénatoriale, du Conseil Départemental, .....

L'Etat débloque une enveloppe de 800 millions d'euros pour la restructuration et la rénovation énergétique des bâtiments et 200 millions d'euros pour l'investissement sur les communes rurales.

Monsieur le Maire indique que cet exercice a été fait par tous les élus. Il remercie les commissions qui se sont réunies avant ce conseil, ainsi que tous les techniciens.

Monsieur Pierre CORBUT demande combien d'année il reste pour l'amortissement du prêt du camping.

Monsieur le Maire lui répond que c'est en 2026 que ce prêt arrive à terme.

Madame Chantal PRONNIER souhaite connaître le montant de l'amortissement ?

Monsieur le Maire indique que cela sera vu lors du vote du budget.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la tenue du Débat d'Orientation budgétaire.

**7 - Communications du Maire - Article 2122-22 délégations du Conseil au Maire Signature des marchés adaptés :**

Décision	Objet	Titulaire	Montant
4 janvier 2016	Avenant – Travaux de création d'une aire intergénérationnelle	ID VERDE	Augmentation de la durée.
2 février 2016	Renouvellement du bail Madame Cadez à compter du 16 mars 2016		527,88 €/mois
23 février 2016	Impression de Flyers, brochures, affiches pour le Fraiz'Tival 2016	Imprimerie HECHTER Parc du Pilastre VENDIN LES BETHUNE	1 120 € HT (1 344€ TTC)

La séance est clôturée à 19h30